



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ID : 080-218001535-20240925-DELIB2024\_0027-DE

Département de la Somme

Canton d'Amiens V sud est

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CAGNY**

2024 0027

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, place Emile Zola, sous la présidence d'Alain Molliens, Maire.

Etaient présents : Mesdames Margot Robit, Godeleine Ducroquet, Fanny Roussel, Fanny Couture et Vanessa Véru  
Messieurs Alain Molliens, Philippe Choque, Alain Spriet, Jérôme Many, Benoît Durand et David Labelle

Absents excusés : Sylvain Vittecoq qui donne procuration à Alain Spriet  
Marie-Hélène Reverdy qui donne procuration à Philippe Choque  
Marc-Etienne Meyer

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain Spriet

**Date de convocation :** 19 septembre 2024

**Date d'affichage :** 19 septembre 2024

**Nombre de conseillers :** en exercice : 14 présents : 11 votants : 13

**OBJET :** Aide exceptionnelle d'urgence

Monsieur le Maire présente une demande effectuée par une famille Cagnysienne. En effet domiciliée à Cagny, sollicite le Conseil municipal afin d'obtenir une aide financière. Il est décidé d'attribuer une aide exceptionnelle de 250 euros par enfant afin de pallier aux frais de scolarité.

Monsieur le Maire précise qu'un crédit de 500 euros sera inscrit au compte 6713 du budget 2024.

Après en avoir délibéré

Par voix pour : 12 voix contre : 01 Margot Robit abstention : 00

le conseil municipal décide d'adopter ce point

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alain MOLLIENS